

BauderLIQUITEC PMMA Spachtelmasse

Fiche de données de sécurité (selon OChim 2015 – RS 813.11)

Date d'impression: 09.10.2017

Numéro de version 23

Révision: 22.08.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / de la préparation et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: BauderLIQUITEC PMMA Spachtelmasse

Code du produit: 22330005

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Voir l'article 16

Emploi de la substance / de la préparation Masse spatulable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

Paul Bauder GmbH & Co. KG
Korntaler Landstrasse 63
70499 Stuttgart
Deutschland

Fournisseur:

Paul Bauder AG
Alte Zugerstrasse 16
CH-6403 Küssnacht a. R.
041 854 15 60
www.bauder.ag
info@bauder.ag

Tox Info Suisse:

145
www.toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|---------------|--|
| Flam. Liq. 3 | H226 Liquide et vapeurs inflammables. |
| Skin Irrit. 2 | H315 Provoque une irritation cutanée. |
| Skin Sens. 1 | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| STOT SE 3 | H335 Peut irriter les voies respiratoires. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 flamme



GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

- méthacrylate de méthyle
- acrylate de 2-éthylhexyle

Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P280 Porter des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

vPvB: Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

- Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| Composants dangereux | | |
|--|--|-----------|
| CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Reg.nr.: 01-2119452498-28-0000 01-2119452498-28-0025 01-2119452498-28-0028 | méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 | 10 – 25 % |
| CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Reg.nr.: 01-2119453158-37 | acrylate de 2-éthylhexyle Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412 | 10 – 25 % |

Indications complémentaires:

- Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après inhalation:

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

- Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Migraine
- Etourdissement
- Sensibilisation cutanée
- Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après inhalation, même en l'absence de signes de la maladie, corticostéroïde par inhalation (par exemple Ventolair) donner.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

- CO₂, sable, poudre d'extinction, mousse.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

- Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NO_x)
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Rampants vapeurs peuvent se traduire par une plus grande distance de l'allumage!

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

- Porter un vêtement de protection totale.
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications:

- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Cool parce que lorsque le récipient de polymérisation chauffé. Par la chaleur, refroidir les récipients avec de l'eau. De refroidissement d'urgence pour les cas d'incendie à proximité. Récipient fermé pour protéger contre la chaleur (augmentation de pression). Éviter la chaleur.
- Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
- Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- Au moins 7 changements d'air
- Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

- Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.
- Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer.
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Seuls les équipements anti-explosion.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Tenir à l'abri de la chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

- Ne conserver que dans le bidon d'origine. Stocker dans un endroit frais.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Indications concernant le stockage commun:

- Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

- Stocker au frais et au sec dans des bindons bien fermés.
- Stockage nécessaire dans un local collecteur.
- Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
- Max. 30 ° C Température de stockage
- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Revêtement de construction ou d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

- Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

80-62-6 méthacrylate de méthyle (10 – 25 %)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 420 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 210 mg/m³, 50 ppm
S SSc;

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle (10 – 25 %)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 38 mg/m³, 5 ppm
Valeur à long terme: 38 mg/m³, 5 ppm
S SSc;

112945-52-5 Synthetische, amorphe, silice fumée (2,5 – 10 %)

TWA (Suisse) Valeur momentanée: 4 mg/m³

DNEL

80-62-6 méthacrylate de méthyle

| | | |
|-------------|--------------------|--|
| Inhalatoire | DNEL (travailleur) | 10 mg/m ³ (Long-term – local effects) 210 mg/m ³ (Long-term – systemic effects) à long terme |
| | DNEL (population) | 74,3 mg/m ³ (Long-term – systemic effects) 105 mg/m ³ (Long-term – local effects) |

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

| | | |
|-------------|------|---|
| Dermique | DNEL | 242 µg/cm ² (Employé / industriel / commercial) à long terme et à court terme |
| Inhalatoire | DNEL | 37,5 mg/m ³ (Employé / industriel / commercial) |

PNEC

80-62-6 méthacrylate de méthyle

| | |
|---------------|--|
| PNEC sédiment | 1,47 mg/kg dw (sol) 5,74 mg/kg dw (eau douce) |
| PNEC | 0,094 mg/l (L'eau de lac) 0,94 mg/l (eau douce) |

(suite page 6)

(suite de la page 5)

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

| | |
|------|---|
| Sol | 2,3 mg/l (Les microorganismes du sol) 1 mg/l (sol) |
| PNEC | 0,0023 mg/kg (prise orale) |
| eau | 0,126 mg/l (sédiment) 0,002727 mg/l (eau douce) |

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire:

- Assurer une bonne ventilation.
- En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
- À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Matériau des gants:

- Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

- Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide.
- Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

- Butylcaoutchouc

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

- Butylcaoutchouc

(suite page 7)

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

- Gants en cuir

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

EN-Norme: EN 166

Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

- **Forme** Pâteuse
- **Couleur** Divers, selon l'encrage

Odeur

Genre ester

Seuil olfactif

Non déterminé

valeur du pH

Non déterminé

Changement d'état

- **Point de fusion / point de congélation** Non déterminé
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 101°C

Point d'éclair

28°C

Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

Température d'inflammation

252°C

Température de décomposition

Non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion

- **Inférieure** Non déterminé
- **Supérieure** Non déterminé

Pression de vapeur

Non déterminé

Densité à 20°C

1,34 g/cm³ (EN ISO 2811-1)

Densité relative

Non déterminé

Densité de vapeur

Non déterminé

Taux d'évaporation

Non déterminé

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol / eau

log Pow: 4,29 (2-EHA); (25°C, OECD 107)

log Pow: 1,38 (MMA)

Viscosité

- **Dynamique à 20°C** 4500 mPas (EN ISO 2555)
- **Cinématique** Non déterminé

Teneur en solvants

- **Solvants organiques** 0,1 %
- **VOC (CE)** 0,07 %

Teneur en substances solides

72,0 %

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.2

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réaction exothermique.
- Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
- Une polymérisation dangereuse peut se produire après l'épuisement de l'inhibiteur

10.4 Conditions à éviter Éviter la chaleur.

Évitez la lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Réaction violente avec les peroxydes et autres agents réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Indications complémentaires:

- Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification | | |
|--|---------------|---|
| ATE (Acute Toxicity Estimates) | | |
| Inhalatoire | CL50/4h | > 563 mg/l (rat) |
| 80-62-6 méthacrylate de méthyle | | |
| Oral | DL50 NOAEL | > 5000 mg/kg (rat) (OECD 401) 2000 ppm (rat) dans l'eau potable, 6 – 2000 ppm Constatations: Aucun effet toxique |
| Dermique Inhalatoire | CL50 NOAEL | > 5000 mg/kg (lapin) 25 ppm (rat) 25 – 400 ppm Résultats: des lésions des muqueuses dans le nez à 400 ppm |
| | CL50/4h | 29,8 mg/l (rat) |
| 21645-51-2 hydroxyde d'aluminium | | |
| Oral | DL50 NOAEL | > 2000 mg/kg (rat) 30 mg/kg (rat) chronique |
| Inhalatoire | CL50 NOAEC | 7,6 mg/l (rat) 70 mg/m ³ (rat) |
| 103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle | | |
| Oral | DL50 | 4435 mg/kg (rat) (BASF-Test) |
| Dermique | CL50 | 7520 mg/kg (lapin) |

(suite page 9)

(suite de la page 8)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée / irritation cutanée:

- Irritabilité
- Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

- Peut provoquer une allergie cutanée.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

- En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint.
- A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.

Toxicité subaiguë à chronique:

- pas testé.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution:

- Le médicament est rapidement métabolisé (MMA).

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité):

- pas testé

Toxicité par administration répétée:

- pas de données disponibles

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

- pas testé.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

- Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| | |
|---|--|
| 80-62-6 méthacrylate de méthyle | |
| EC3/16h | 100 mg/l (Pseudomonas putida) (Zellvermehrungshemmtest, Bringmann-Kühn) |
| Toxicité aquatique | |
| 80-62-6 méthacrylate de méthyle | |
| EC50/48h | 69 mg/l (daphnia magna) (OECD 202) |
| CL50/96h | > 79 mg/l (La truite arc) (OECD 203) |
| ErC50/72h | > 110 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) |
| NOEC/72h | > 110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201) |
| EC50/72h | > 110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201) |
| NOEC | 9,4 mg/l (Danio rerio) (OECD 210) fish early life stage test, 35 days 37 mg/l (daphnia magna) (OECD 211) 21 days |
| 21645-51-2 hydroxyde d'aluminium | |
| EC50 | > 100 mg/l (daphnia magna) > 100 mg/l (Selenastrum capricornutum) |
| CL50 | > 100 mg/l (Salmo trutta) |
| 103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle | |
| autre (28d) | > 1000 mg/kg (Les microorganismes du sol) (OECD 217) Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue. |
| EC50/48h (statique) | ou de composition analogue. |
| CL50/96h (statique) | 1,3 mg/l (daphnia magna) (OECD 202) Part 1 |
| NOEC/21d | 1,81 mg/l (La truite arc) (OECD 203) 0,19 mg/l (daphnia magna) Les détails del'effettoxique se rapporte à la concentration déterminée analyti- quement. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue. |
| EC50/72h (statique) | 1,71 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD 201) Les détails del'effettoxique se rapporte à la concentration déterminée analyti- quement. |

12.2 Persistance et dégradabilité

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications:

- Le produit est aisément biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- **2-EHA:** Peuvent être accumulés dans les organismes.

Le potentiel de bioaccumulation:

- Facteur de bioconcentration: 282.4 (calculé)

(suite page 11)

(suite de la page 10)

12.4 Mobilité dans le sol

- **MMA:** Une liaison à la phase solide des boues du sol, les sédiments et les eaux usées ne devrait pas. De la surface de l'eau la substance est évaporé lentement dans l'atmosphère. Lorsque la substance dans l'environnement, il verleibt de préférence dans le compartiment dans lequel il a émergé.
- **2-EHA:** Le produit flotte sur l'eau et ne se dissout pas. Adsorption sur le sol n'est pas probable.

Autres indications écologiques:

- **Valeur DCO:** 2-EHA: demande théorique en oxygène (TSD) = 5,6 g/g
- **Valeur DBO5:** 0.14 g/g (MMA)

Indications générales:

- Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EW C). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

Recommandation:



- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.
- Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.

Code déchet:

- Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

Produits liquides:

Contenir 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

080199 déchets a. N. G.

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets

080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

Emballages non nettoyés

Recommandation:

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchets dangereux. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

| | |
|----------------|--------|
| ADR, ADN, IMDG | néant |
| IATA | UN1263 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|----------------|-------|
| ADR, ADN, IMDG | néant |
| IATA | PAINT |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------|-------|
| ADR, ADN, IMDG | |
| Classe | néant |

IATA



| | |
|-------|-------------------------|
| Class | 3 Liquides inflammables |
| Label | 3 |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|-----------|-------|
| ADR, IMDG | néant |
| IATA | III |

14.5 Dangers pour l'environnement:

| | |
|------------------|-----|
| Marine Pollutant | Non |
|------------------|-----|

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Indications complémentaires de transport

| | |
|-----------|---|
| ADR | |
| Remarques | Classification selon la clause de viscosité (2.2.3.1.5) > 450 l: 3 F1, III |

IMDG

| | |
|-----------|---|
| Remarques | Classification selon la clause de viscosité (2.3.2.5) > 30 l: 3, III |
|-----------|---|

«Règlement type» de l'ONU

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – ANNEXE I

- Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

- P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

- 5000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

- 50000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

- Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales

Indications sur les restrictions de travail:

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

Classe de pollution des eaux:

classe B (Classification propre)

VOC (CE) 0,07 %

VOCV (CH) 0,07 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555).

L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO International Civil Aviation Organisation

ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT US Department of Transportation

IATA International Air Transport Association

GHS Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

CAS Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50 Lethal concentration, 50 percent

LD50 Lethal dose, 50 percent

PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2 Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3 Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources

www.gestis.de/ / www.echa.eu/ / logkow.cisti.nrc.ca

* Données modifiées par rapport à la version précédente